



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du mardi 28 septembre 2021

compte-rendu N°13/09/2021

Le 28 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (8) :

BRUYERE-ISNARD THIERRY, ANTONIOTTI DANIELE, AMBROSINO ERIC, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC.

Absents excusés (7) : BLANCHART NOEMIE, BERNARD JULIEN, BRUNDO JEAN, SOLIGNAC MICHELLE, SERAIDARIAN NATHALIE, RODIER MURIEL, DELORME DAVID.

Procurations (6) : BRUNDO JEAN A THIERRY BRUYERE-ISNARD, BLANCHART NOEMIE A JOANNE DUSAUTOIR, BERNARD JULIEN A CATY CHALVET, RODIER MURIEL A CATY CHALVET, SOLIGNAC MICHELLE A THIERRY BRUYERE-ISNARD, SERAIDARIAN NATHALIE A JOANNE DUSAUTOIR

Secrétaire de séance : LAURANT THIERRY.

La séance s'est tenue sans public en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet 2021
- 2- Rénovation thermique du bâtiment REPAIRE. Autorisation de signer la prolongation du bail emphytéotique.
- 3- Mise en place d'un télé service pour la déclaration des locations saisonnières (DECLALOC)
- 4- Admissions en non valeurs sur le budget de l'eau et de la commune
- 5- Prise en charge du transport scolaire en direction de Banne pour les enfants de Saint Paul le Jeune
- 6- Demande de subvention pour installation de jeux d'enfants place de la gare
- 7- Projet « cœur de village ». Modalités d'organisation de la réunion publique
- 8- Modalités de mise en œuvre des chèques vacances à l'attention du personnel communal
- 9- Signalétique des commerces locaux. Etat d'avancement du projet
- 10- Le centre ancien. Méthodologie d'analyse des besoins
- 11- Date de la fête votive pour l'année 2022
- 12- Informations diverses : la rénovation de l'éclairage public, rénovation de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (4).

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 se terminent le 30 septembre 2021.

A partir du 1^{er} octobre 2021 et sauf nouvelles mesures exceptionnelles, le prochain conseil municipal aura lieu à la mairie. Le public pourra assister aux séances, mais nous maintiendrons la diffusion en direct des conseils municipaux afin que toutes les personnes intéressées puissent regarder les débats de chez eux.

Secrétaire de séance : Mr Thierry LAURANT



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Le projet de forêt sénescence sur nos parcelles communales en point n°12
- Convention avec le SED07 à propos des certificats d'économie d'énergie « CEE » en point n°13

Les informations diverses passant au point 14.

Arrivée de Magalie MARGOTTON, le nombre de votants passe à 14.

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

2 - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu. Pas de remarque. Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3 - Rénovation thermique du bâtiment REPAIRE. Autorisation de signer la prolongation du bail emphytéotique.

Monsieur le Maire présente le contexte dans lequel pourrait s'effectuer les travaux. Le bâtiment REPAIRE date de 1995, Ardèche Habitat doit faire des travaux d'isolation thermique à hauteur de 347 000 euros. Cette rénovation thermique du bâtiment REPAIRE permettra :

- Mise en œuvre d'une ITE (Isolation thermique par l'extérieur)
- Réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation de la toiture-terrasse
- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries
- Reprise de la VMC
- Climatisation de la salle commune
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Petits travaux restant à arbitrer.

Le loyer prévisionnel en valeur 2022 (après les travaux de rénovation) sera de 59.928 euros par an. Il pourra être en diminution en fonction de la valorisation des CEE (certificat d'économie d'énergie) mais aussi en fonction de l'obtention d'éventuelles subventions.

Après étude de la proposition d'Ardèche Habitat, Monsieur le Maire propose la prolongation du bail existant pour une durée de 35 ans à compter de la signature de l'acte authentique de prorogation du bail emphytéotique qui aura lieu à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la prolongation de ce bail.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

4 - Mise en place d'un télé service pour la déclaration des locations saisonnières (DECLALOC)

Afin de faciliter la collecte de la taxe de séjour et de permettre aux loueurs de disposer d'un outil de saisie fiable et rapide sur le territoire de la commune, il est proposé de mettre en œuvre un téléservice nommé « DECLALOC ». Mme Cathy CHALVET, conseillère municipale apporte quelques précisions.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

5 - Admissions en non valeurs sur le budget de l'eau et de la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Trésorier concernant la liste des cotes irrécouvrables pour admission en non-valeur de créances éteintes suite à la décision de la commission de surendettement d'un administré.

Ces admissions en non-valeur sont :

- Pour le budget 47002 Eau et Assainissement 655.02 €
- Pour le budget 47000 Commune 1 651.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (14 pour), autorise Monsieur le Maire à effectuer la mise en non-valeur des titres irrécouvrables tels que présentés.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

6 - Prise en charge du transport scolaire en direction de Banne pour les enfants de Saint Paul le Jeune

Monsieur le maire rappelle que les parents d'enfants scolarisés à Banne dans le cadre du regroupement pédagogique et habitant St Paul, peuvent demander le remboursement des frais de transport ainsi occasionnés (soit 90€).

30 élèves de St Paul le Jeune sont scolarisés à Banne cette année. Actuellement 6 demandes ont été déposées en mairie. La date limite du dépôt des demandes étant fixé au 29 octobre 2021

Vote pour le remboursement de ces demandes :

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

7 - Demande de subvention pour installation de jeux d'enfants place de la gare

Mr Thierry LAURANT, 1^{er} adjoint, fait état de l'avancement du dossier « installation de jeux d'enfants sur la place de la gare ». Il convient de renouveler le matériel existant. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à demander des subventions :

- Au conseil départemental
- A la Région

Ce projet qui pourrait s'élever à 25 000 euros, s'intégrerait parfaitement dans l'aménagement de la gare.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

8 - Projet « cœur de village ». Modalités d'organisation de la réunion publique

Mr Jean-Luc RIO, 4^{ème} adjoint, rappelle la dynamique qui a été lancée pour définir le projet d'aménagement de la place de la gare. Il rappelle la concertation citoyenne qui a été mise en place :

- par Visio conférence
- par des rendez-vous avec les habitants et usagers de la place
- par des visites sur place à la rencontre des commerçants

Mme Olivia LAURENT, architecte est maintenant en mesure de présenter les conclusions de cette concertation et peut proposer un schéma global d'organisation de la place. Cette organisation permettra de se projeter et de planifier par tranche les travaux et les aménagements à prévoir.

La date du **vendredi 15 octobre à 18h30** est la date qui a été retenue pour cette réunion publique.

Mr RIO Jean-Luc est chargé de l'organisation et la communication sur cette réunion publique.

9 - Modalités de mise en œuvre des chèques vacances à l'attention du personnel communal

Mr Thierry LAURANT, 1^{er} adjoint, rappelle que suite à la délibération du 27/11/2020, il est nécessaire de délibérer pour préciser les modalités de participation des agents dans le système mise en place avec les chèques vacances avec une participation de 80% maximum par la collectivité. La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a posé le principe de la mise en œuvre d'une action sociale pour les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Ce principe est désormais inscrit à l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il a été convenu d'attribuer, aux agents titulaires et non-titulaires dont la présence dans leurs fonctions est supérieure à 6 mois, les chèques vacances selon les modalités suivantes :

- Avec un Revenu Fiscal de Référence est compris entre 0 € et 45000 € :

Attribution de 275 € de chèques vacances : Participation collectivité = 220 € (80%)

Participation agent = 55 €

- Avec un Revenu Fiscal de Référence supérieur à 45000€ :

Attribution de 275 € de chèques vacances : Participation collectivité = 200 € (72,73%)

Participation agent = 75 €

Ces montants ont été prévus au budget de l'année 2021 et seront reconduits chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (14 Pour), l'adoption de la mise en place de l'attribution de chèques vacances selon les modalités définies.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

10 - Signalétique des commerces locaux. Etat d'avancement du projet

Mr Jean-Luc RIO, 4^{ème} adjoint, fait un point sur la signalétique qui va être mise en place sur la place pour indiquer les commerces et les services. Ces panneaux permettront aux usagers de prendre connaissance de l'ensemble des commerces et services de proximité existant sur la commune. Ces panneaux sont pris en charge intégralement par la commune et peuvent être modifiables si des changements ont lieu sur la commune. Le quartier de Sauvas est intégré dans cette offre de service. Mr RIO est chargé de finaliser le « bon à tirer » pour que ces panneaux soient mis en place rapidement.

11 - Le Centre Ancien. Méthodologie d'analyse des besoins

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'aménagement du centre ancien situé autour de l'église et de la mairie.

Nous avons des besoins, des demandes et du foncier disponible. Il faut donc concilier tout cela :

- Demande des professeurs des écoles de fusionner les deux écoles en un seul lieu
- Demande des professionnels de santé ou de services, de disposer de locaux
- Demande du centre de loisirs de la Communauté de Commune de disposer de locaux plus adaptés
- Besoin de créer des logements locatifs

Tout cela en gardant à l'esprit de redonner au « centre ancien » une fonction essentielle. Dans ce cadre, nous allons lancer une mission de « programmiste » afin d'identifier les besoins et les espaces. Cela pourra aboutir à un projet d'aménagement global dans lequel toutes les formes possibles d'utilisation de l'espace public pourraient être proposées (bail à construire, bail emphytéotique, partenariat avec la Communauté de Communes ...). Mme Cathy CHALVET propose, si cela entre dans les compétences d'Olivia LAURENT, de lui confier le projet.

12 - Date de la fête votive pour l'année 2022

Les forains souhaitent déplacer la fête votive au week-end du 09 et 10 juillet 2022.

En effet, les vacances scolaires commencent de plus en plus tard dans le mois de juillet et privent ainsi les forains d'un public privilégié. D'autre part, aucune autre fête n'existe dans les villages environnants à cette date.

Il est donc proposé de déplacer à titre exceptionnel, la fête votive au 09 et 10 juillet 2022.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

13 - Le projet de forêt sénescence sur nos parcelles communales

Mme Magalie MARGOTTON, 3^{ème} adjointe, présente un projet qui concerne la forêt communale. Il s'agit de garder des lots d'arbres morts et d'arbres à cavité pour une étude expérimentale présentant un intérêt pour certaines espèces (pic, chouette, chiroptères). Ce contrat est passé pour 30 ans et concerne 52 arbres dont 42 résineux. Cette action est financée à 80% par L'Etat et l'Europe dans le cadre de Natura 2000. Une contribution financière communale de l'ordre de 1041,92 euros est demandée.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

14 - Convention avec le SDE07 pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Nous avons bénéficié par le passé de ces certificats d'économie d'énergie (CEE). C'est dans ce cadre que nous avons changé la totalité des huisseries de la salle des fêtes.

C'est le SDE07 qui peut porter cette valorisation sous forme d'un conventionnement avec la mairie.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention avec le SDE07

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

15- Informations diverses

Travaux à prévoir avant la fin de l'année :

➤ L'escalier de l'école maternelle

Nous avons une demande des agents en charge de la restauration scolaire concernant l'amélioration de l'accès à la salle de restauration. Ces travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de Noël.

➤ Le toit de la sacristie

Une fuite importante au niveau de cette toiture nous oblige à effectuer des travaux. Plusieurs devis ont été faits. Une décision sera prise rapidement.

➤ Entretien des routes (rue Louis Roux)

En réunion de travail, nous avons évoqué plusieurs hypothèses. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons consacrer notre action sur la route qui est la plus utilisée et qui est très dégradée ; Il s'agit de la rue Louis Roux. La dépense à engager est bien supérieure à la somme prévue au budget 2021. Nous allons donc effectuer les travaux sur la totalité du linéaire, mais avec une facture sur deux années (2021 et 2022).

➤ **La rénovation de la salle des fêtes**

Le permis de construire est affiché, la consultation des entreprises devrait se dérouler avant le mois de décembre. Concernant le début des travaux, nous ferons au mieux afin de ne pas pénaliser les associations qui utilisent cette espace. Rien n'est décidé à ce jour.

➤ **L'éclairage public**

Le changement de toutes les ampoules de l'éclairage public est commencé. Si tout va bien, ce sera terminé à la fin du mois de novembre. Il s'agit d'ampoules LED qui sont programmées pour réduire leur puissance au cours de la nuit.

➤ **Un point sur la chasse sur le territoire communal**

Il est nécessaire de rencontrer le Président de l'ACCA de Saint Paul le Jeune car plusieurs habitants souhaitent que les battues soient plus clairement annoncées et précisées géographiquement sur le territoire de la commune. D'autre part des incompréhensions demeurent sur les marquages des arbres notamment et sur l'accessibilité des propriétés.

Un point sur les moments forts de l'été

Mr RIO Jean-Luc, nous fait un retour sur les activités de l'été qui malgré les conditions sanitaires complexes se sont déroulées avec succès :

- Le festival des contes éclatés
- Les concours de boules (les jeudis de l'été) et championnats départementaux
- Les 3 pièces de théâtres dont 2 en plein air
- Le bal du 14 juillet
- Les vide-greniers
- Le marché des artistes
- Le trail du Petit Saint Paulien

L'application Illiwap

Mr RIO Jean-Luc précise que nous avons plus de 500 abonnés.

Mise en place de composteur de quartier

Mme Magalie MARGOTTON dresse un état des lieux. Un nouveau composteur a été installé à Mentaresse.

Inauguration parc photovoltaïque

La communauté de communes de Pays de Vans en Cévennes inaugurera le parc photovoltaïque de zone d'activités des Avelas, le jeudi 14 octobre 2021 dans la matinée. Les habitants sont invités à découvrir le fonctionnement de ce parc. Une information sera diffusée prochainement pour vous indiquer les modalités de visite.

Inauguration voie douce en direction du Gard

Les travaux de la voie douce réalisés par la Communauté de Communes seront finis à la mi-novembre avec le tunnel le plus long du département ! (900 mètres).

Une inauguration officielle avec la connexion au département du Gard aura lieu le samedi 27 novembre matin. Les habitants seront conviés à cet évènement historique qui fera de Saint Paul le jeune, le point de départ de la Via Ardèche.

Des crottes de chien sur nos voies communales

Un habitant du quartier de Mentaresse, nous a alerté sur la présence de crottes de chien sur la route menant à son domicile. Il propose l'installation de distributeur de sachets à l'intention des promeneurs de chien et la verbalisation des contrevenants. Il est effectivement regrettable que de telles actions soient commises, nous rappelons aux habitants qu'ils doivent respecter les règles du vivre ensemble, même si nous sommes en zone rurale.

La séance est levée à 22h40

◆◆◆

Le Maire

Thierry BRUYERE-ISNARD

Thierry BRUYERE-ISNARD



Le secrétaire de séance

Thierry LAURANT

Thierry LAURANT